

Nous avons fait connaître la situation civile du prêtre séculier; voyons l'état de sa fortune. L'Etat ne lui donne rien, mais il lui abandonne ou plutôt il lui répartit, par les mains du Synode, les revenus de l'autel. A en croire les panégyristes du Gouvernement, cela suffit pour mettre le clergé dans une position financière très-supportable et souvent florissante. Mais les relations de M. Protasow sont forcées de parler d'une autre sorte. Elles constatent que l'église russe n'a que trois sources de revenu : 1<sup>o</sup> les offrandes volontaires; 2<sup>o</sup> les quêtes faites dans les églises pendant les offices; 3<sup>o</sup> les rentes des biens-fonds non sequestrés. Ces rentes, unique reste des immenses biens ravés par l'Etat, sont si peu de chose qu'il n'en faut pas parler. Restent donc les offrandes et les quêtes, c'est-à-dire, en résumé, les aumônes des fidèles. D'après les calculs de M. Protasow, elles ont produit, en 1837, huit millions, chiffre que M. Theiner croit exagéré, attendu que sur quarante millions d'habitans schismatiques, il y a près de trente-sept millions de serfs accablés de tant de charges et par les maîtres du sol et par le maître des maîtres, que ces pauvres esclaves, loin de pouvoir donner à d'autres, ont à peine de quoi vivre pour eux. Croyons cependant à l'exactitude suspecte de M. Protasow. Les huit millions sont à partager entre tout le clergé : il revient à chaque ecclésiastique, pour lui, sa femme et ses enfans, 70 francs environ ! Mais le résultat de ce calcul est encore plus frappant lorsque l'on entre dans le détail particulier des diocèses. Pour celui de Kaougta et Woronesch, il est de 49 fr. par tête; pour celui de Kursk, de 29; il descend à 11 fr. pour celui de Catherinoslaw. Si maintenant on considère que la part de chaque ecclésiastique est graduée d'après les différents degrés hiérarchiques, on se demande ce qui revient aux clercs inférieurs !

Aussi, de toutes parts, en réponse aux assertions effrontées du gouvernement russe qui ose se glorifier des soins qu'il prend pour améliorer le sort de son clergé, s'élève un cri de détresse plus lamentable encore que celui qui mugit dans les monastères; un cri tel qu'il franchit les avenues si bien gardées du palais impérial, et que maintes fois le monarque a été forcé de l'entendre. "Le métropolitain de Kiëw, dit la relation synodale de 1838, touché de la pauvreté de son clergé, et fit la relation au Gouvernement pour lui demander en secours." L'Empereur, ému, ordonna au procureur suprême de prendre en considération ce rapport. Il en est résulté une commission qui depuis lors, n'a pas donné signe de vie.

#### APPROBATIONS DU MANUEL DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DU REV. P. CHINIQUY.

*De Mgr. de Montréal.*—C'est la dernière recommandation que nous leur faisons en partant pour la Ville-Sainte, et le dernier acte que nous signons, comme un témoignage de l'ardent désir qui nous anime de voir régner en tous lieux, la belle et sainte vertu de sobriété."

*De Mgr. de Kingston.*—Cet excellent petit ouvrage est bien propre à faire connaître à nos peuples les maux que la boisson leur fait. Nous souhaitons qu'il soit lu partout, et nous en recommandons plus particulièrement la lecture aux fidèles de notre diocèse de Kingston."

*De Mgr. le Coadjuteur.*—La cause de la tempérance est d'un intérêt si majeur pour le bien moral et temporel de notre cher pays, que je ne puis qu'applaudir aux efforts de tous ceux qui l'appuient de leurs vœux. A combien plus forte raison dois-je féliciter ceux qui, comme vous, y coopèrent d'une manière toute providentielle. C'est donc avec un redoublement de consolation, mon cher Monsieur, que je vous vois occupé à reproduire et à augmenter le *Manuel* déjà si intéressant dont vous avez doté l'association de la tempérance. Dieu bénira sans doute abondamment ce nouveau travail, et les faits nombreux que vous ajoutez dans cette seconde édition, ainsi que les améliorations typographiques dont vous l'accompagnez, tout concourra à en assurer l'utile circulation, et à la faire suivre des plus heureux résultats."

*De Mgr. de Walla-Walla.*—En mettant au jour une seconde édition de cet ouvrage; vous rendez un service important à notre pays. Je m'en réjouis avec tous les Canadiens, et vous souhaite tout le succès que mérite la cause que vous défendez."

Cette édition est aussi précédée d'une approbation signée de tous les médecins de Québec et conçue en ces termes :

*Approbation des Médecins de Québec.*—Nous, les soussignés médecins, avons lu, avec beaucoup de plaisir, un livre écrit par M. l'abbé Chiniquy, intitulé : *Manuel de la Société de Tempérance*. Ce savant monsieur y décrit, d'une manière aussi frappante que vraie, les maux affreux que l'usage des boissons fortes fait partout. Nous ne connaissons aucun livre en ce moment plus capable de faire du bien pour nous, et est à désirer qu'il se répande dans toutes les familles."

*Des Médecins de Montréal.*—Nous, médecins soussignés, avons examiné la partie du *Manuel de Tempérance* du révérend M. C. Chiniquy qui traite du mauvais effet des boissons sur le tempérament, et nous sommes heureux de dire que notre propre expérience nous a mille fois démontré la vérité des principes qui y sont développés. Il est à désirer que ce petit ouvrage soit répandu parmi le peuple; car il est destiné à faire du bien partout."

*Manuel de la Tempérance, par M. Chiniquy.*—L'Apôtre de la Tempérance en Canada, vient de faire imprimer une seconde édition de son excellent livre; considérablement augmentée et perfectionnée. Ce livre doit être entre les mains de tout le monde, riches et pauvres, petits et grands. Il est éloquentement écrit et renferme sur la tempérance et les informations les plus utiles, les faits les plus intéressants.

M. l'abbé Chiniquy en dotant le pays de cet ouvrage, a fait un acte patriotique qui lui donne droit à toute notre reconnaissance; et nous pouvons lui exprimer au nom de toute la jeunesse canadienne, comme en notre nom propre qu'il y a déjà longtems qu'elle lui est acquise. C'est une grande et noble mission que la sienne, et la manière dont il la remplit est également honorable, et pour le corps auquel il appartient et pour lui-même—nous aurons occasion plus tard de puiser dans son livre, en attendant nous ne saurions nous dispenser de citer quelques lignes de l'épître dédicatoire à la jeunesse canadienne, parce qu'elles sont vraiment très-éloquantes et remarquables et qu'elles donneront une idée du style et du mérite moral et littéraire de l'ouvrage.

*Revue Canadienne*

—Nous avons parcouru rapidement l'excellent petit *Manuel de Tempérance* que le Rév. Père C. Chiniquy a eu l'obligeance de nous faire parvenir; l'influence pernicieuse de l'abus des liqueurs fortes sur le physique et le moral de l'homme y est très-habilement traitée par cet apôtre de la Tempérance; ses justes réflexions, ses considérations philanthropiques, les témoignages authentiques d'un très-grand nombre de médecins de cette ville seront toujours des motifs suffisans, pour en propager les saines doctrines. Nous n'avons qu'à y ajouter un mot, c'est que nous avons observé, qu'en général, les fonctions digestives sont les premières affectées par l'usage immodéré des liqueurs alcooliques; plus tard le foie s'hypertrophie, la sécrétion de bile est suspendue, les alimens sont rejetés, et par suite un état cachectique se déclare qui propage ses désordres dans tous les organes de l'économie animale. Viennent alors la série des lésions ordinaires, le tremblement général, l'imbécillité, l'asphyxie, le délire tremblant, et enfin dans quelques cas, rares il est vrai, la combustion spontanée.

*Lancette Canadienne.*

—Extrait du journal de Québec :

L'autre jour en reproduisant une lettre d'un de nos correspondans de Rimouski qui nous annonçait l'heureuse nouvelle que dans cette paroisse 2,000 personnes avaient pris l'engagement de la Tempérance totale, et que, pour donner plus de stabilité à cette belle société, les marchands s'étaient solennellement engagés sous peine d'amende à ne plus vendre de boissons fortes, nous nous exprimions avec force sur l'apathie et l'indifférence dans lesquelles l'on paraissait être tombé à l'endroit de la Tempérance, par la crainte peut-être dans quelques lieux de blesser des oreilles trop délicates.

Nous disions dans l'article précité qu'il fallait faire de constants efforts pour tenir en haleine la génération actuelle jusqu'à ce qu'elle fit place à une autre génération née avec d'autres habitudes. Le nouveau Manuel de M. Chiniquy, cet ardent apôtre de la tempérance, ce prêtre si éminemment social, vient bien à propos nous prêter main-forte dans cette lutte qu'en notre qualité de journaliste nous avons entreprise pour accomplir un devoir. M. Chiniquy, en donnant cette seconde édition de son Manuel, à la suite d'une édition de 4,000 exemplaires déjà absorbés par une population avide d'instruction salutaire moralement et physiquement, rend un service réel et important à son pays. Ce dernier livre est tout naturellement plus parfait, plus châtié sous le rapport du style, plus épurée de ces fautes typographiques qui ne manquent presque jamais d'accompagner une première édition; il peut donc défier une critique malveillante qui méconnaissait le but tout de charité, tout philanthropique religieux que s'est proposé l'auteur, s'attaquerait à des mots ou à des phrases pour en amoindrir la valeur et la portée; ce petit livre porte l'empreinte d'un talent réel et incontestable. Mais gardons-nous de louer celui qui, dans la condition d'abnégation où il s'est placé, n'a voulu qu'être utile et remplir sa mission de prêtre et d'apôtre. Cet ouvrage qui se recommande d'ailleurs par lui-même et par le nom de son auteur, porte en outre la haute sanction religieuse de quatre princes de l'Eglise, de Nos Seigneurs de Montréal, de Kingston, de Martyropolis, et de Walla-Walla, et l'approbation importante des médecins de Québec et de Montréal, à l'endroit de l'hygiène. Avec de pareils appuis, l'auteur quelque soit la responsabilité de sa tâche, doit trouver léger le fardeau de son travail. Nous aimons cette rude franchise avec laquelle il attaque le vice hideux de l'ivrognerie; c'est un athlète vigoureux qui, ayant à combattre de nombreux et puissans adversaires, pour vaincre, n'a pas besoin de ménager ses coups. Son style est plein de fortes images, et son argumentation est sans réplique. Aux maux violents il fait des remèdes violents, eh ! bien, ces remèdes, il les donne, certain qu'ils ont besoin d'être ce qu'ils sont.

On peut travestir les plus grandes choses et leur donner une teinte ridicule, si on avait fait traduire l'Enéide par Scarron, on aurait eu un Virgile burlesque.

NAPOLEON.

#### BULLETIN.

*Nécrologie.*—*Manuel de Tempérance*—*Statistique du clergé des Etats-Unis.*—*Peintres célèbres.*—*Température.*

—Dimanche dernier, à Contrécœur, Mgr. de Martyropolis a ordonné prêtre M. P. H. urteau.

Décédé à 5½ du soir, à l'Hospice St. Joseph, MESSIRE PIERRE RENE JOYEUX, à l'âge de 83 ans 1 mois. Il était le doyen de prêtrise du clergé canadien, ayant été ordonné le 24 mars 1787. Il a vu venir la mort